

Etre "schoenfile" à Genève

Autor(en): **mm**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [8-9]

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'un canton à l'autre

nue, et qui restent au bénéfice de l'ancien statut jusqu'à la fin de leurs études. Le journal de l'OFRA *A tire d'elles* s'était ému dans son numéro de mars de cette dégradation des revenus des élèves infirmières(ers).

La section vaudoise de l'ADF a entrepris une enquête sur ce sujet auprès de M. Albert Chauvie, secrétaire général du Département de l'Intérieur et de la santé publique, ainsi que de plusieurs écoles du canton. Au reproche formulé par *A tire d'elles*, selon lequel les élèves auraient été placés devant le fait accompli sans préavis, M. Chauvie répond qu'il y a eu information progressive dès la date où la décision a été prise (juin 1983). Seuls, les élèves commençant leur première année à l'automne 1983 ont été placés devant des difficultés financières imprévues en prenant connaissance du nouveau règlement en septembre.

Le journal de l'OFRA accusait le Département de la santé publique d'engager des employés(e) à des conditions financières modifiables, donc non garanties. M. Chauvie rétorque que les élèves reçoivent, non pas un salaire de professionnels, mais une allocation ; dans le cas contraire, les hôpitaux pourraient les envoyer dans tel ou tel service selon les besoins, ce qui pourrait nuire à leur formation.

Par ailleurs, la réduction du montant versé à 540 francs correspond à une uni-

formisation avec la pratique des autres écoles du canton.

Un des problèmes soulevés par *A tire d'elles* reste en tout cas posé : « Les élèves devront-ils s'endetter pour pouvoir terminer leurs études ? » De toute évidence, 540 francs, c'est peu pour vivre, surtout quand les parents ne peuvent pas contribuer à l'entretien. M. Chauvie promet que le système de bourses déjà existant sera développé. « C'est sur ce dernier point, conclut Odide Jaeger, présidente de l'AVDF, que nous devons rester attentives ».

(sl)

ETRE « SCHOENFILLE » A GENEVE

« Elles sont bien bonnes, nos « Trudis ! », s'exclament les auteurs d'une enquête en terrain genevois sur la situation des « Schönfilles » engagées traditionnellement dans des familles comme « aides de ménage ». Un terme pudique qui recouvre plus souvent une réalité de travailleuse à temps complet qu'un stage de formation dont le but est l'apprentissage du français.

Pour un salaire dérisoire estimé à 4,20 francs de l'heure, ces adolescentes ac-

complissent un travail hebdomadaire oscillant entre 48 et 55 heures... Difficile à 16 ans de se plonger encore dans une grammaire française en fin de journée !

Seul, un réaménagement juridique de leur contrat de travail permettrait de garantir à ces jeunes filles ce qu'officiellement les autorités cantonales appellent « un stage éducatif ».



Dessin de Pécub

La commission est nommée, les travaux avancent à petits pas. Encore faut-il qu'intervienne au sein des familles d'accueil un changement de rapports profond avec ces précieuses « volontaires » sans lesquelles la carrière professionnelle de Madame serait bien compromise...

(mm)

Les jeunes filles suisses allemandes, par A. Gøhner, F. Guye et D. Baud. Annales du Centre de recherche sociale N° 17 — I.E.S. — Genève

... et le samedi matin,

nos agences de Bellevue, de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Plainpalais, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition.

Votre Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 022 28 00 11

Votre banque cantonale

BCG ◀